

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le
lundi 4 août 2014 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Joann McBrine, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cedric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Peter Kralik, inspecteur à la voirie
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 JUILLET 2014
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. RÈGLEMENT #RM 267-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT #RM
267-2008 LES PERMIS ET CERTIFICATS
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUILLET 2014
7. ADMINISTRATION
- 7.1. RÈGLEMENT #RM 460-1-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT #RM
460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES
- 7.2. RÉSOLUTION POUR RENOUVELER L'ASSURANCE MUNICIPALE
- 7.3. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE POUR DES
CARTES GÉOGRAPHIQUES DE BOLTON-OUEST
- 7.4. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA
RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE
- 7.5. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR
L'USAGE DES PESTICIDES ET HERBICIDES
- 7.6. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE ENTENTE SUR UN FEU DE
BROUSSAILLES AU 314 CHEMIN BRILL
8. CHEMINS
- 8.1. RAPPORT DE L'INSPECTEUR À LA VOIRIE
9. VARIA
- 9.1. FÊTE DES VOISINS
- 9.2. JEUX ÉQUESTRES MONDIAUX 2018
- 9.3. BIBLIOTHÈQUE DE WATERLOO
10. COMPTES À PAYER

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#085-0814 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL

3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 JUILLET 2014

#086-0814 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2014 soit adopté tel que présenté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 10 personnes

5. URBANISME

5.1. RÈGLEMENT #RM 267-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT #RM 267-2008 LES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 juillet 2014 afin d'adopter un règlement lequel modifie le tarif pour le renouvellement des permis.

#087-0814 EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ
PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le règlement #RM 267-2014 soit adopté & qu'il soit présentement statué que:

ARTICLE 1:

Le préambule fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le mot « transformation » est supprimé de l'Article 2.2.1 ligne 3.

ARTICLE 3 :

L'Article 3.1.2 Renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est ajouté comme suit :

Pour un permis ou un certificat d'autorisation renouvelable pour une année supplémentaire, le coût du renouvellement est le même qu'indiqué au tableau de l'Article 3.1.1.

Pour un permis ou un certificat d'autorisation renouvelable pour six mois supplémentaires, le coût du renouvellement est le même

qu'indiqué au tableau de l'Article 3.1.1, divisé par deux.

ARTICLE 4 :

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUILLET 2014

11 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en juillet 2014 pour une valeur de 286 500 \$

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

7. ADMINISTRATION

7.1. RÈGLEMENT #RM 460-1-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT #RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 juin 2014 afin d'adopter un règlement lequel modifie la période de temps permise pour le bruit.

#088-0814

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ
PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VILLANCOURT
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le règlement #RM 460-1-2014 soit adopté & qu'il soit présentement statué que:

ARTICLE 1:

Le préambule fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le mot *Friday* à l'Article 35 a. de la version anglaise est remplacé par le mot *Saturday*.

ARTICLE 3 :

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

7.2. RÉSOLUTION POUR RENOUVELER L'ASSURANCE MUNICIPALE

#089-0814

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE les assurances de dommages de la municipalité soient renouvelées avec la firme de Courtiers Multi Plus Inc. pour le terme du mois de juillet 2014 au mois de juillet 2015 avec une prime annuelle de \$5 403,00 incluant les taxes.

7.3. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE POUR DES CARTES GÉOGRAPHIQUES DE BOLTON-OUEST

#090-0814 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité effectue l'achat de 500 cartes municipales auprès de la MRC pour un montant n'excédant pas 200\$ taxes incluses.

7.4. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des soumissions pour la rénovation de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes:

Description	Blanchard et frères	Choinière et frères
Sabler, vernir et réparer le plancher	\$ 5,279.56	\$ 3,466.50
Construire quatre murs et un plancher	\$ 5,720.24	\$ 5,058.90
Total	\$ 10,999.80	\$ 8,525.40

#091-0814 EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à Les constructions Choinière et frères (2012) Inc. pour la rénovation de l'Hotel de Ville pour un total de 8 525,40\$ incluant les taxes comme stipulé dans la soumission datée du 17 juillet 2014 et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

7.5. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR L'USAGE DES PESTICIDES ET HERBICIDES

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné par le conseiller DROLET qu'à une prochaine séance du conseil une proposition sera faite pour adopter un règlement sur l'usage des pesticides et herbicides.

7.6. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE ENTENTE SUR UN FEU DE BROUSSAILLES AU 314 CHEMIN BRILL

ATTENDU QUE le 7 mai 2014, un incendie de broussaille s'est déclaré suite à la perte de contrôle d'un feu à ciel ouvert allumé par M. Jean-Marc Roy.

ATTENDU QUE M. Jean-Marc Roy n'a pas appelé le service des incendies pour prévenir de son feu comme le stipule l'Article 2 du Règlement #312 relatif aux feux de broussailles et d'herbes et aux feux allumés volontairement.

ATTENDU QUE des frais de 50\$ ont été chargé à M. Jean-Marc Roy en

vertu de l'Article 6 du Règlement #312 *Règlement #312 relatif aux feux de broussailles et d'herbes et aux feux allumés volontairement* en date du 28 mai 2014;

ATTENDU QUE des frais de 5410\$ ont été chargé à M. Jean-Marc Roy en vertu de l'Article 5 du Règlement #312 *Règlement #312 relatif aux feux de broussailles et d'herbes et aux feux allumés volontairement* en date du 25 mai 2014;

ATTENDU QUE le service des incendies de Lac-Brome a agi conformément au schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE M. Jean-Marc Roy a effectué le paiement de 50\$ pour l'infraction à l'Article 2 du Règlement #312 *Règlement #312 relatif aux feux de broussailles et d'herbes et aux feux allumés volontairement* en date du 9 juin 2014;

ATTENDU QUE M. Jean-Marc Roy a effectué le paiement de 3055\$ pour l'infraction à l'Article 5 du Règlement #312 *Règlement #312 relatif aux feux de broussailles et d'herbes et aux feux allumés volontairement* en date du 14 juillet 2014;

ATTENDU QU'IL est possible qu'une erreur de classification de la grange de M. Jean-Marc Roy ai été effectuée par la MRC;

ATTENDU QUE la classification de la grange a influé sur le coût de l'intervention;

#092-0814

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest accepte le paiement de 3055\$ en guise de règlement à l'amiable pour les dommages subis par l'incendie et l'intervention du service des incendies du 7 mai 2014 à condition que M. Jean-Marc Roy accepte et signe le contrat à l'amiable de la municipalité.

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DE L'INSPECTEUR À LA VOIRIE

1. La construction d'une aire de virage au bout du chemin Quilliams.
2. Le remplacement d'un ponceau au coin de Town Hall et Argyll.
3. La stabilisation du talus de fossé près du #361 Brill.
4. Le nettoyage des fossés à l'intersection de Brill/Stukely et l'installation d'un matelas anti-érosion aux deux endroits.
5. Le pavage de quelques longueurs du chemin Foster et aux approches des ponts sur Bailey (djl) et au coin de Brill/Argyll.
6. L'épandage de l'abat-poussière et le fauchage est terminé.

Le rapport de l'inspecteur à la voirie est déposé.

9. VARIA

9.1. FÊTE DES VOISINS

La municipalité souhaite remercier les citoyens et les bénévoles pour l'évènement. Tous les commentaires sont les bienvenus.

9.2. JEUX ÉQUESTRES MONDIAUX 2018

Des idées ont été présentées par le Maire concernant les Jeux équestres mondiaux 2018.

9.3. BIBLIOTHÈQUE DE WATERLOO

La municipalité tentera d'inclure la bibliothèque dans l'entente de loisir avec Waterloo.

10. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 30 juin 2014	293 021,99	\$
Déboursés de juillet 2014	53 616,02	\$
Dépôts pour juillet 2014	173 901,38	\$
Solde à la banque au 31 juillet 2014	413 307,35	\$
CPG	455 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

#093-0814 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes des mois de juillet 2014 au montant de 127 294,49\$ soient payés.

RÉUNION AJOURNÉE PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT À 20H47

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU MARDI LE 2 SEPTEMBRE 2014 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

Faits saillants

Période de questions

Jean-Marc Delacoste

Question : Est-ce que la municipalité participera à la consultation publique sur l'eau à la MRC et déposera-t-elle des documents?

Réponse : Certains membres du conseil participeront, mais nous ne déposerons pas d'autres documents que les travaux effectués et les différents rapports déjà présentés à Simon Lajeunesse, responsable de la gestion de l'eau à la MRC.

Question : Quelles actions la municipalité pose-t-elle pour suivre l'impact des carrières et sablières.

Réponse : Ces considérations relèvent du ministère. La municipalité ne peut que rapporter ses inquiétudes à ce dernier, ce qui est déjà fait.

Gerhard Zimmerl

Question : Pourquoi souhaitez-vous faire imprimer des cartes municipales?

Réponse : Nous avons reçu beaucoup de demandes à cet effet et le prix est très raisonnable.

Wolfe Kutschke

Question : Est-ce qu'on garde un œil sur la restauration des carrières?

Réponse : C'est la CPTAQ qui est en charge de cela.

Paul Geoffrion

Question : Si une personne demande un permis pour un chemin de 1 km et fait 1,5 km, peut-on l'arrêter.

Réponse : Nous ne souhaitons pas parler du cas du Domaine Mont Foster puisqu'il est entre les mains des avocats.

.

Comptes à payer / Account payables
Mois de juillet 2014 / Month of July 2014

Séance du conseil du 4 août 2014
Council meeting of August 4, 2014

Bolton Ouest / West Bolton

<i>#</i>	<i>Nom/Name</i>	<i>Montant/Amount</i>
6	Bell Canada	240.93 \$
12	Locations d'outils Knowlton Inc.	22.14 \$
13	Peter Kralik	25.00 \$
15	Entreprises R.P. Enr.	6,385.64 \$
21	Paradis, Lemieux, Francis, avocats	874.39 \$
36	Ville de Waterloo	3,059.48 \$
38	Groupe GFE Inc.	28.74 \$
45	F.Q.M.	23.78 \$
46	Petty Cash	40.00 \$
51	Receiver General Canada	1,682.00 \$
60	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	1,437.18 \$
61	MRC BROME-MISSISQUOI	792.25 \$
72	ROCH VALLIERES inc.	20,513.26 \$
120	MASTERCARD	204.98 \$
122	EXCAVATION JULIEN POULIOT INC	9,657.90 \$
126	BROMONT TERRASSE INC.	450.70 \$
128	iTeract Inc.	68.93 \$
144	SONIC	1,140.97 \$
154	MARGOT ALLEN	168.00 \$
170	PAVAGE MONTÉRÉGIE INC.	22,650.07 \$
176	Les Entreprises Raymond Cherrier	9,677.37 \$
180	Magali Paquette	133.00 \$
181	Les Pompages West Brome	201.21 \$
184	ROGER DION & FILS 2006 INC.	1,847.59 \$
186	COURTIERS MULTI PLUS INC.	5,403.00 \$
195	Terraquavi	1,044.58 \$
206	Revenu Québec	4,031.94 \$
224	MALEM	431.18 \$
225	Lyne Hébert	39.60 \$
234	Danny Judge	143.71 \$
236	Lamy, Yves	248.76 \$
239	Groupe Financier AGA Inc. in trust	1,627.96 \$
240	Location de Tentes Stukely-Sud	632.36 \$
244	Rita Maisonneuve	17.35 \$
250	Xerox Canada Ltée	298.82 \$

265	STECOR Inc.	80.48 \$
266	Les Entreprises Bourget Inc.	19,645.44 \$
267	John Duckworth	28.71 \$
268	Leticia Cox	28.71 \$
269	Sarah Teolis	72.88 \$
270	La Récolte des Cantons	64.00 \$
271	Signal Services Inc.	620.07 \$
272	97062 Canada Inc.	414.06 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1,532.54 \$
130hebl	HÉBERT LYNE	882.32 \$
320KRAP	KRALIK PETER	1,376.73 \$
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	1,329.10 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1,404.22 \$
130hebl	HÉBERT LYNE	861.53 \$
320KRAP	KRALIK PETER	1,142.13 \$
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	1,213.90 \$
320ALLL	ALLEN LOREN	624.87 \$
320ALLL	ALLEN LOREN	728.03 \$
Total		127,294.49 \$